

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1653

30 juin 2012

SOMMAIRE

Adjutoris Conseil	79328	Nee Merci A.s.b.l.	79323
Advance Europe S.A.	79328	Neuheim Lux Group Holding V	79332
Angels Overseas S.A.	79312	Norka Holding S.A.	79311
Association Luxembourgeoise de Gestion des Oeuvres Audiovisuelles A.s.b.l.	79343	Novaluxco 1 S.A.	79306
Assya Asset Management Luxembourg S.A.	79341	Oculus (BC) S.à r.l.	79300
Autrepart S.à r.l.	79326	Op der Réimerbreck S.à r.l.	79344
Bio-Ovo S.A.	79316	Orocash Capital S.A.	79341
Bravissima (BC) S.à r.l.	79300	PBC Project GP S.à r.l.	79298
Conseils Comptables et Fiscaux S.A.	79313	Robinson Cruise.O. S.A.	79338
ECP Galaxy Holdings S.à r.l.	79333	Rolleng Coiffure by Julien and Mauriline S.e.n.c.	79326
Eiger Private Investments S.A.	79328	Simon Investment S.A., SPF	79315
Elly Group International S.A.	79330	Sjato Gabriel S.à r.l.	79332
Empik Investments S.à r.l.	79320	Slim-Fit S.A.	79332
Euro'Pain S.à r.l.	79306	Solarinvest S.A.	79337
Event 2000 S.à r.l.	79334	Stemel Holding S.A.	79338
Finest International S.A.	79339	STENA Royal S.à r.l.	79332
FR Galaxy Holdings S.à r.l.	79342	Studio Invest SCI	79339
Ikano S.A.	79302	Sud-Est Patrimoine Investissement S.A.	79339
IN Holdings I S.à r.l.	79322	Sud-Est Patrimoine Investissement S.A.	79339
Insurance Market Research S.A.	79342	Sud-Est Patrimoine Investissement S.A.	79341
Kinder House S.A.	79322	Suez Energy International Luxembourg S.A.	79337
KK Holdings S.à r.l.	79308	Suite II S.A.	79341
KK Holdings S.à r.l. SPF	79308	Sulinvest S.A.	79343
L'Aiglon S.à r.l.	79344	Sulinvest S.A.	79343
Lakeside Network Investments S.à r.l. ...	79300	Swedbank Robur International II	79343
LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A.	79340	Unaoil Real Estate Investments S.à r.l. ...	79335
Luxoffice S.A.	79311	Vinicultor S.à r.l.	79303
Mars Propco 28 S.à r.l.	79325		
Mars Propco 29 S.à r.l.	79333		
MZ Finance S.A.	79341		

PBC Project GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.164.

In the year two thousand and twelve, on the 30th of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (the "Notary").

There appeared:

PBC Preco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 163.158 (the "Sole Shareholder") currently holding all of the issued shares of the Company,

here represented by Mr. Gianpiero Saggi, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, as its proxy by virtue of a proxy given under private seal on 29 March 2012.

The proxy form, signed "ne varietur" by the Proxy of the Sole Shareholder and the Notary, shall remain annexed to this deed, who asks the notary to act that:

I. The "Company" is PBC Project GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company incorporated by a notarial deed drawn up by the Notary on 24 August 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2506 page 120245 dated 18 October 2011 (the "Articles") having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.164 and whose Articles have not been amended since then.

II. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

III. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

Resolutions
First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred thirty-five thousand euros (EUR 435,000.-) in order to raise it from its current amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) to four hundred fifty thousand euros (EUR 450,000.-) by creating and issuing four hundred thirty-five thousand (435,000) new shares of one euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (together the "New Shares")

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for all the New Shares for a total issue price of four hundred thirty-five thousand euros (EUR 435,000.-) through a contribution in kind consisting of claims for an aggregate amount of four hundred thirty-five thousand euros (EUR 435,000.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the Notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at four hundred thirty-five thousand euros (EUR 435,000.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at four hundred fifty thousand euros (EUR 450,000.-) represented by four hundred fifty thousand (450,000) shares (the "Shares") with each Share having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

IV. Costs and notarial deed

1. The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2000.

2. The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

3. This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

V. This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente mars.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (le "Notaire").

A COMPARU:

PBC Preco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.158 (l'Associé Unique") détenant actuellement toutes les parts sociales émises de la Société,

ici représenté par M. Gianpiero Saggi, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 mars 2012.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, lequel requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. La "Société" est PBC Project GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée par un acte notarié du Notaire en date du 24 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2506, page 120245 du 18 octobre 2011 (les "Statuts"), ayant son siège social situé au 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.164 et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

III. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2:

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent trente-cinq mille euros (EUR 435.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) en créant et émettant quatre cent trente-cinq mille (435.000) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes (collectivement les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription et paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et payer entièrement toutes les Nouvelles Parts Sociales pour un montant total d'émission de quatre cent trente-cinq mille euros (EUR 435.000,-) payé par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de quatre cent trente-cinq mille euros (EUR 435.000,-) (l'"Apport").

Comme il en ressort du rapport d'évaluation présenté au Notaire, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature susmentionné à quatre cent trente-cinq mille euros (EUR 435.000,-), qui selon la croyance raisonnable de la gérance de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelle Parts Sociales émises en échange.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) représenté par quatre cent cinquante mille (450.000) parts sociales (les "Parts Sociales"), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé"

IV. Frais et acte notarié

1. Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2000.

2. Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

3. Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

V. Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2012. LAC/2012/15242. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065077/119.

(120092330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Lakeside Network Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 164.949.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012;
- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Antoine CLAUZEL, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2012065208/21.

(120092238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Bravissima (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Oculus (BC) S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.493.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May,
Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK-22809,

duly represented by Yan Yang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given.

The proxy, after having been initialed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party being the sole shareholder of Oculus (BC) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register B 168.493, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 April 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from “Oculus (BC) S.à r.l.” into “Bravissima (BC) S.à r.l.”

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Art. 4. The Company will assume the name of “Bravissima (BC) S.à r.l.”.

Third resolution

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company which currently begins on 1st August and ends on 31st July of each year so as to begin on 1st January and to end on 31st December of each year.

The sole shareholder acknowledges that the current financial year of the Company began on 20 April 2012 and shall end on 31 December 2012.

Fourth resolution

As a consequence of the third resolution, the sole shareholder resolves to amend article 17 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Art. 17. The Company’s financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-quatre mai,

Par devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., un exempted limited partnership régi par le lois des îles Caimans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée soule le numéro WK-22809,

dûment représentée par Yan Yang, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante étant l’associé unique de Oculus (BC) S.à r.l. (la “Société”), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.493, constituée par acte du notaire soussigné le 20 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de changer le nom de la Société de «Oculus (BC) S.à r.l.» en «Bravissima (BC) S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l’associé unique décide de modifier l’article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Bravissima (BC) S.à r.l.».

Troisième résolution

L’associé unique décide de changer l’exercice social de la Société qui commence le 1 août et se termine le 31 juillet de chaque année afin qu’il commence le 1 janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'associé unique confirme que l'exercice social en cours a commencé le 20 avril 2012 et se terminera le 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

Suite à la troisième résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. YANG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25222. Reçu soixante-quinze euros. (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066385/90.

(120093739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Ikano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.842.

Extrait - Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui a été tenue en date du 25 mai 2012 que les décisions suivantes ont été prises.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique approuvant les comptes de l'exercice social 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

1) Conseil de Surveillance

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique décide de renouveler le mandat Membres du Conseil de Surveillance suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012:

Peter Arras Feodor KAMPRAD, Membre du Conseil de Surveillance
adresse professionnelle 19, Weiveldlaan, B-1930 Zaventem, Belgique

Hans Jonas Ingvar KAMPRAD, Membre du Conseil de Surveillance
adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Niklas Achim Mathias KAMPRAD, Membre du Conseil de Surveillance
adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Håkan Waldemar THYLÉN, Membre du Conseil de Surveillance
adresse professionnelle 10, Hjortnäsvägen, S-793 31 Leksand, Suède

Björn Neville Philip BAYLEY, Membre du Conseil de Surveillance
adresse professionnelle 13463 NE 36th Street, WA 98005 Bellevue, Washington, USA

Hans Per Henrik KARLSSON, Membre du Conseil de Surveillance
adresse professionnelle 13, Birger Jarlsgaten, S-111 45 Stockholm, Suède

Jens ENGVALL, Membre du Conseil de Surveillance

adresse professionnelle Arenavägen 45, S-121 77 Joanneshov, Suède

Eva Nanny Christina CEDERBALK, Membre du Conseil de Surveillance
adresse professionnelle Vallhallavägen 129, S-11531 Stockholm, Suède

2) Directoire

Arja Susanna TAAVENIKU, Membre du Directoire

adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

Mats Håkan HÅKANSSON, Membre du Directoire
adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg
Jan Tomas WITTBJER, Membre du Directoire
adresse professionnelle au Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

3) Réviseur d'Entreprises agréé
KPMG Audit S.à r.l., RCS Luxembourg B 103590
adresse professionnelle 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Pour avis sincère et conforme pour Ikano S.A.

Mats Håkansson
Membre du Directoire

Référence de publication: 2012065510/46.

(120093103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Vinicultor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 169.133.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur José Raul SANTOS, employé privé, né à Brumado (Brésil), le 19 mars 1957, demeurant à L-9186 Stegen, 43, Medernacherstrooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "VINICULTOR S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La Société a en outre pour objet l'achat, la restauration, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur José Raul SANTOS, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.
2. Monsieur José Raul SANTOS, employé privé, né à Brumado (Brésil), le 19 mars 1957, demeurant à L-9186 Stegen, 43, Medernacherstrooss, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. R. SANTOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24469. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064672/143.

(120091445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.762.

Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée et déposée le 26 janvier 2012, référence L120016091.04.

Il y a lieu de lire que la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société et que Mr Ganash Lokanathen reste commissaire aux comptes de la Société.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 décembre 2011

Nomination de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Novaluxco 1 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012065212/19.

(120092343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Euro'Pain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 30, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 169.197.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un mai,
par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
a comparu:

ALIMENTAR S.A., une société anonyme avec siège social à L-3440 Dudelange, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.077,

ici représentée par Monsieur Diclindo Sousa Rodrigues Pinheiro, gérant, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Nord

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie avec salon de consommation ainsi que l'achat et la vente de produits alimentaires et articles de la branche.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de EURO'PAIN S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales est souscrite par la comparante ALIMENTAR S.A., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2012.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Diclindo Sousa Rodrigues Pinheiro, gérant, né à Vinha da Rainha, Portugal, le 10 janvier 1953, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Nord.

2. Le siège social est fixé à L-1880 Luxembourg, 30, rue Pierre Krier.

Avertissement

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sousa Rodrigues Pinheiro, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juin 2012, REM/2012/587. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066175/97.

(120094298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

KK Holdings S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. KK Holdings S.à r.l.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.710.

In the year two thousand twelve, on the twentythird day of May.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Mr Krzysztof KLICKI, company's director, residing at 29 Otrocz, 25-332 Kielce (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated on 17 May 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of KK HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, prenamed on the 18th of December 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 101 of January 16th, 2009. The Articles of Incorporation have been amended at last pursuant to a deed of the same notary on 29 December 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 785 on April 21, 2011.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the object of the Company from an object "Soparfi" into an object "SPF" (a "family asset management company" "société de gestion de patrimoine familial").

Second resolution

The sole shareholder decides the subsequent amendment of articles 1,2,4,6 and 19 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended and as completed by the law of May 11th, 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial (SPF for short), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company."

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")."

“ **Art. 4.** The Company will have the name "KK HOLDINGS S.à r.l. SPF", a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial).

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at ONE HUNDRED NINETEEN THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (119,600.- EUR) represented by FOUR THOUSAND SIX HUNDRED (4,600) shares, with a par value of TWENTY-SIX EUROS (26.- EUR) each, all fully paid-up.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF."

“ **Art. 19.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company “société de gestion de patrimoine familial (SPF)”.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (EUR 1,100).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Krzysztof KLICKI, administrateur de sociétés, demeurant à 29 Otrocz, 25-332 Kielce (Pologne),
ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mai 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société KK HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, prénommé, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 16 janvier 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785 du 21 avril 2011.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société d'un objet «Soparfi» en objet «SPF» société de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier les articles 1,2,4,6 et 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.»

« **Art. 2**. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

« **Art. 4**. La Société aura la dénomination "KK HOLDINGS S.à r.l SPF", société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 6**. Le capital social est fixé à CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (119.600.- EUR) représenté par QUATRE MILLE SIX CENTS (4.600) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-SIX EUROS (26.- EUR) chacune entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.»

« **Art. 19**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24749. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065557/146.

(120093617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Norka Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Luxoffice S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.183.

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Luxoffice S.A., avec siège social à L-2357 Senningerberg, 10, rue des Pins, R.C.S. Luxembourg numéro B 157183, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 13 janvier 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en Norka Holding S.A..
2. Modification de l'article 1 des statuts afin de l'adapter à la décision précédemment prise.
3. Transfert du siège social de la Société à Luxembourg.
4. Modification de l'article 4 des statuts afin de l'adapter à la décision précédemment prise.
5. Changement du mandat du "réviseur d'entreprises" en mandat de "commissaire aux comptes".
6. Modification de l'article 12 des statuts afin de l'adapter à la décision précédemment prise.
7. Divers - Nominations.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en Norka Holding S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Norka Holding S.A. (la "Société")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2357 Senningerberg, 10, rue des Pins, à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, Résidence de Rome.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 4 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer le mandat du réviseur d'entreprises GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. en mandat de "commissaire aux comptes".

Sixième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 12 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 12.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Chaque commissaire aux comptes pourra être réélu après le mandat terminant après six ans."

Septième résolution

L'assemblée décide de confirmer en tant que administrateur unique:

Monsieur Claude POOS, administrateur, avec adresse professionnelle actuelle à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, Résidence de Rome, dans son mandat;

de confirmer comme commissaire aux comptes de la société:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg numéro B 43298.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2017.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065570/87.

(120093070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.299.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 27 février 2012 que les Administrateurs ont décidé de nommer aux fonctions de président du conseil d'administration Monsieur Farhad Rahimov, dirigeant de sociétés, né le 19 août 1979 à Bakou en Azerbaïdjan, demeurant au 121, rue Grande, F-77300 Fontainebleau (France). Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2012065191/16.

(120092565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Conseils Comptables et Fiscaux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4530 Differdange, 80, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.165.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean Dammé, comptable né le 24 septembre 1972 à Differdange, demeurant à L-4530 Differdange, 80, avenue Charlotte.

Lequel comparant a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme unipersonnelle.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de «CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX S.A.»

Le siège social est établi à Differdange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice du métier de comptable ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères. Elle peut accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation, ou autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en mille (1.000) actions de trente et un euro (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

En toutes circonstances la signature de l'administrateur ayant les autorisations prévues par la loi est requise.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Jean Dammé, comptable né le 24 septembre 1972 à Differdange, demeurant à	
L-4530 Differdange, 80, avenue Charlotte	1.000 actions
TOTAL:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite

servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente-et-un décembre deux mil douze.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un:

Est nommé administrateur pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Dammé, comptable né le 24 septembre 1972 à Differdange, demeurant à L-4530 Differdange, 80, avenue Charlotte.

2.- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un:

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

Madame Anne Dammé née le 20 novembre 1973 demeurant à L-5213 Sandweiler, 14, rue de la Chapelle

3.- Le siège social est établi à L-4530 Differdange, 80, avenue Charlotte

4.- Est nommé administrateur-unique, Monsieur Jean Dammé, comptable né le 24 septembre 1972 à Differdange, demeurant à L-4530 Differdange, 80, avenue Charlotte, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J. DAMME, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mai 2012. Relation: EAC/2012/6872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065372/145.

(120092673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Simon Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 57.006.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065107/9.

(120092193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Bio-Ovo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 12, An Uerbech.

R.C.S. Luxembourg B 169.134.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und zwölf, den sechszwanzigsten April.

Vor Uns Christine DOERNER, Notar im Amtssitz zu Bettemburg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft «HOUTMANN-ODEM S.à.r.l.» (Matricule 20012417390) mit Sitz in L-7418 Buschdorf, 12 an Uerbech;

eingeschrieben im Handelsregister unter den Nummer B'84987;

gegründet vor dem Notar Alex Weber am 11. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C von 2002, Seite 25022;

hier vertreten durch den Geschäftsführer Herr Joseph HOUTMANN, technicien agricole, geboren in Luxemburg am 14. Januar 1953 (No. Matricule 19530114131), zu L-7418 Buschdorf, 12 an Uerbech wohnend; sowie

durch Odem Marie Gabrielle Albertine, Selbstständige, geboren in Luxemburg am 8. August 1956 (Matricule 19560808243) zu L-7418 Buschdorf 12 an Uerbech wohnend.

2) Die Gesellschaft «OIKOPOLIS PARTICIPATIONS SA» (Matricule 20052234108) mit Amtssitz in L-5365 Munsbach, 13 rue Gabriel Lippmann;

eingeschrieben im Handelsregister unter den Nummer B113876;

gegründet vor dem Notar Paul Bettingen am 28. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C von 2006, Seite 41682;

hier vertreten durch Herr Aender Schanck, administrateur délégué, geboren in Clervaux am 27. Juli 1952, zu L-9755 Hupperdange 17. Huelewee wohnend; sowie

durch Herr Roland Majerus, Administrateur, geboren in Diekirch am 4. April 1956, zu L-7262 Helmsange 1, cité Princesse Amélie wohnend;

3) Herr Steve OLSEM, Angestellter, geboren in Luxemburg am 14. Oktober 1984 (No. Matricule 19841014033), zu L-8363 Greisch, 12 Tentenerstroos wohnend;

hier vertreten durch Herr Joseph HOUTMANN, ...auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 24 April 2012;

4) Frau Corinne BUSACK, Angestellte, geboren in Luxemburg am 10. Mai 1984 (No. Matricule 19840510169), Ehefrau von Daniel THILMANY, beide zusammen zu L-9179 Oberfeulen, 2 rue Weichert wohnend;

hier vertreten durch Herr Joseph HOUTMANN, vorgeannt;

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 24 April 2012;

5) Die Gesellschaft «Die Biohennen A.G.» mit Amtssitz in D-85080 Vohburg, Habichtstrasse 42;

eingeschrieben im Landgericht Ingolstadt unter der Nummer HRB4871;

Hier vertreten durch: Walter Höhne, Geschäftsführer geboren am 01. Mai 1959 in München, wohnend in D-85051 Ingolstadt Münchenerstrasse 145;

6) Die Gesellschaft «Laeisenhof G.m.b.H.» mit Amtssitz in D-54292 Trier, Bismarckstrasse 9;

eingeschrieben im Landgericht Trier unter der Nummer HRB3357;

Hier vertreten durch:

Herr Alexander Herznach, Geschäftsführer geboren am 26 Dezember 1980 in Trier, wohnend in D-54294 Trier Raiffeisenstrasse 6;

7) Herr Benoit Francois THIRY, Landwirt, geboren in Messancy (Belgien) am 16. Juli 1964 (No. Matricule 19640716390), zu B-6780 Longeau, 101, rue Welschen wohnend;

hier vertreten durch Herr Joseph HOUTMANN, vorgeannt;

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 24 April 2012;

8) Frau Fabierme Marie Christiane THIRY-SCHMIT, Landwirtin, geboren in Messancy (Belgien) am 13. November 1967 (No. Matricule 19671113066), zu B-6780 Longeau, 101 rue Welschen wohnend;

hier vertreten durch Herr Joseph HOUTMANN, vorgeannt;

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 24 April 2012;

9) Herr Mario KLEER, Landwirt, geboren in Luxemburg am 05. Oktober 1960 (No. Matricule 19601005215), zu L-8715 Everlange, 22 rue du Halt wohnend;

10) Herr Christian MATHIEU, Landwirt, geboren in Wiltz am 27. Oktober 1979 (No. Matricule 19791027139), zu L-9645 Derenbach, Maison 95 wohnend;

11) Frau Céline GIRARD, Landwirtin, geboren in Montreuil (Frankreich) am 10. Dezember 1982 (No. Matricule 19821210286), zu L-9645 Derenbach, Maison 95 wohnend;

hier vertreten durch Herr Joseph HOUTMANN, vorgeannt;

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 17 April 2012;

12) Herr Vincent RÉMI, Landwirt, geboren in Bastogne (Belgien) am 4. April 1981, zu B-6600 Bastogne, Cobra No 294 wohnend;

hier vertreten durch Herr Joseph HOUTMANN, vorgeannt;

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 25 April 2012;

Welche sechs Vollmachten nach gehörigen ne varietur Paraphierung gegenwärtiger Urkunde begebogen verbleiben um mit derselben Formalisiert zu werden.

13) Herr Born RÜDIGER, Landwirt, geboren in St. Wendel (Deutschland) am 28. März 1955, zu D-54497 Mohrbach, Blasiusstrasse 1 wohnend.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden anonymen Gesellschaft zu beurkunden, und zwar:

Kapitel I. - Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung „BIO-OVO S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Buschdorf (Luxemburg).

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschafts.... nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezüglich... wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Gutem aus ökologisch angepasster, die Belange des Umweltschutzes berücksichtigender Produktion, Lebensmittel aus biologischem Anbau, sowie Dienstleistungen die diesen Handel fördern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Ankauf und Verkauf, sowie die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien und alle Tätigkeiten welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern können. Außerdem die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes. Die Gesellschaft kann sich an die Gründung und Entwicklung jeder finanziellen industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EIN HUNDERT NEUNZIG TAUSEND EURO (Euro 190.000.-), eingeteilt in VIER TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG (4.750) Anteile mit einem Nennwert von je VIERZIG (Euro 40.-) pro Aktie.

Die Aktien sind und bleiben Namensaktien.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Ein Aktionär welcher sämtliche oder Teil seiner Aktien übertragen möchte, muss den Verwaltungsrat der Gesellschaft per Einschreibbrief davon informieren.

Diese Information muss die Zahl und die Nummern der Aktien beinhalten für welche die Übertragung angefragt ist, sowie den Namen, Vornamen, Beruf und Domizil des Übernehmers.

Binnen 30 Tage nach der Rezeption des Einschreibbriefes muss der Verwaltungsrat der Gesellschaft die Anfragen den ihm bekannten Aktionären per Einschreibbrief weiterleiten.

Die anderen Aktionäre haben ein Vorkaufsrecht für den Ankauf der Aktien für welche die Übertragung angefragt ist. Dieses Recht steht jedem Aktionär proportional zu seiner Beteiligung in der Gesellschaft zu.

Macht ein oder mehrere Aktionäre der Gesellschaft nicht Gebrauch von Ihrem Vorkaufsrecht so wird ihr Recht proportional zu ihrer Beteiligung an anderen Aktionären angerechnet.

Ein Aktionär welcher Gebrauch von seinem Vorkaufsrecht machen will, muss binnen 30 Tagen nach Rezeption der Information, den Verwaltungsrat per Einschreibebrief davon informieren. Wird diese Information nicht in den vorgeannten Fristen getätigt so verliert dieser Aktionär sein Vorkaufsrecht.

Spätestens 100 Tage nachdem der Verwaltungsrat von der Übertragungsofferte informiert wurde, muss der Verwaltungsrat dem abtretenden Aktionär Information erstellen ob die anderen Aktionäre von ihrem Vorkaufsrecht Gebrauch machen wollen und wenn ja den Namen und die Zahl der Aktien welche sie ankaufen wollen. Falls kein Aktionär Gebrauch von seinem Vorkaufsrecht gemacht hat ist der abtretende Aktionär frei seine Aktien zu den erwähnten Bedingungen zu veräußern.

Der Preis wird unter den, vom Verwaltungsrat festgelegten Bedingungen und Fristen zahlbar sein.

Die obenerwähnten Bedingungen sind auch anwendbar im Falle einer Übertragung durch Eröffnung einer Erbschaft öffentlichen Versteigerung oder Zwangsversteigerung.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft... Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre... Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10.- der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehrere Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die -Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandats.

Die Dauer des Mandats der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet statt im Oikopolis Zentrum in L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann; am zweiten Freitag des Monat Mai um 17.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2013 Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit angerechnet vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2012

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von den Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00 %) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren, können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser S...gesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiavor angegeben festgesetzt wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

1) HOUTMANN-ODEM S.à.r.l.	2.624
2) OIKOPOLIS PARTICIPATIONS SA	489
3) Herr Steve OLSEM	175
4) Frau Corinne BUSACK	40
5) Die Bio Hennen A.G.	375
6) Laeisenhof G.m.b.H.	403
7) Herr Benoit Francois THIRY	64
8) Frau Fabienne Marie Christiane THIRY-SCHMIT	64
9) Herr Mario KLEER	290
10) Herr Christian MATHIEU	38
11) Frau Céline GIRARD	38
12) Herr Vincent REMI	75
13) Herr Born RÜDIGER	75
TOTAL:	4750

Die hiavor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von EIN HUNDERT NEUNZIG TAUSEND EURO (Euro 190.000.-) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf ZWEITAUSEND ACHTHUNDERT EURO (Euro 2.800.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten.

Sie stellen fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf drei; diejenige der Kommissare auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden berufen:

- Herr Joseph HOUTMANN, technicien agricole, geboren in Luxemburg am 14. Januar 1953 (No. Matricule 19530114131), zu L-7418 Buschdorf, 12 an Uerbech wohnend;

- Frau Marie-Gabrielle Albertine ODEM, indépendante, geboren in Luxemburg am 8. August 1956 (No. Matricule 19560808243), zu L-7418 Buschdorf, 12, an Uerbech wohnend.

- Herr Mario KLEER, Landwirt, geboren in Luxemburg am 5. Oktober 1960 (No. Matricule 19601005215), zu L-8715 Everlange, 22, rue du Halt wohnend;

3. - Herr Joseph HOUTMANN, technicien agricole, geboren in Luxemburg am 14. Januar 1953 (No. Matricule 19530114131), zu L-7418 Buschdorf, 12 an Uerbech wohnend, wird zu Administrateur délégué genannt mit der Befugnis durch seine Einzel Unterschrift die Gesellschaft in sämtlichen Gelegenheiten zu verpflichten.

4.- Zum Kommissar wird berufen: Herr Alexander Herznach, Geschäftsführer geboren am 26 Dezember 1980 in Trier.

5.- Das Mandat der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder und Kommissaren endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-7418 Buschdorf, 12, an Uerbech.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Bettembourg. in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Signé: Houtmann, Odem, Schanck, Majerus, Höhne, Herznach, Kleer, Mathieu, Rüdiger, C. Doemer.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 30 avril 2012. Relation: EAC/2012/5539. Recu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 mai 2012.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2012065186/234.

(120091595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Empik Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.583.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE 29th (twenty-ninth) OF MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

Evelyn Maher, attorney, with professional address in 2, rue Peternelchen Immeuble C2, L-2370 Howald Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of Xandora Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, established and having its registered office at Kyriakou Matsi 16, Eagle House, 10th floor, Agioi Omologites, 1082 Nicosia, Cyprus, by virtue of a proxy given on 25 (twenty-fifth) May 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Xandora Holdings Limited is the sole shareholder of Empik Investments S.à r.l., (the "Company") a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 1B rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168583, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Luxembourg, on April 18, 2012, not yet published in the Mémorial.

2) After this had been set forth, the above sole shareholder, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the registered address of the Company from 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend Article 2.1. of the Articles, so as to be read as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-city. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles".

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the foregoing resolutions, are estimated at EUR 1.000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-NEUF (29) MAI,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Evelyn Maher, avocat, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Peternelchen Immeuble C2, L-2370 Howald Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Xandora Holdings Limited, une société constituée suivant les lois de Chypre, ayant son siège social au Kyriakou Matsi 16, Eagle House, 10th floor, Agioi Omologites, 1082 Nicosia, Chypre, en vertu d'une procuration sous seing privé du 25 (vingt-cinq) mai 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que Xandora Holdings Limited est l'associé unique de la société Empik Investments S.à r.l., (la "Société"), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B168583, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2012, non encore publié au Mémorial C.

2) Ces faits exposés, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'adresse du siège social de la Société du 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg.

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2.1. des Statuts qui sera lu comme suit:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourgville. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société s'élève à approximativement EUR 1.000.-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MAHER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 mai 2012. Relation: RED/2012/715. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012064845/84.

(120091808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Kinder House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.845.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 2012

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, né le 17 mars 1965 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Michel LOMZIK, employé privé, né le 31 décembre 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Chantai MATHU, employée privée, née le 08/05/1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

KINDER HOUSE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012065555/24.

(120093613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.595.725,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.622.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société IN Holdings I S.à r.l. tenue le 23 mai 2012 à Luxembourg a décidé d'accepter la démission de Monsieur Roberto Muroli comme administrateur de la société.

Conformément à l'article 13.4.3 des statuts de la société, tous les administrateurs restants doivent cesser leurs fonctions avec effet immédiat.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société a décidé de nommer Madame Daniela Frasca, née le 21 mars 1974 à Bagnoli (Irpino), Italie, demeurant professionnellement au Dam 7f - 6^{ème} étage, 1012 JS, Amsterdam, Pays-Bas, comme nouvel administrateur pour une période indéterminée.

L'assemblée générale annuelle des associés a ensuite décidé d'élire un nouveau conseil d'administration avec effet au 23 mai 2012 et ce, pour une période indéterminée, comme suit:

- Monsieur Frank Nuccio, né le 12 janvier 1972 à Palerme, Italie, demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Thomas E. Quinn, né le 18 février 1952 à Passaic, New Jersey, USA, demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur William Quigley O'Connor, né le 27 mai 1969 à New York, USA, demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Thomas Rivolta, né le 27 juillet 1979 à Genova, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays Bas;

- Monsieur Luca Noverino Carlo Faletti, né le 4 janvier 1978 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas; et

- Madame Daniela Frasca, née le 21 mars 1974 à Bagnoli (Irpino), Italie, demeurant professionnellement au Dam 7f- 6^{ème} étage, 1012 JS, Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN Holdings I S.à r.l.

Référence de publication: 2012065516/32.

(120093297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Nee Merci A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4068 Esch-sur-Alzette, 14, rue François Cigrang.

R.C.S. Luxembourg F 8.770.

Zwischen den Unterzeichnenden Gründungsmitgliedern:

1. Sfrappa Patricia
2. Scheitler Serge
3. Weber Barbe-Marie

Handelnd als Gründungsmitglieder, und all denjenigen, die in der Folge den gegenwertigen Statuten beitreten werden, wird einen Verienigung ohne Gewinnzweck, gemäss nachfolgenden Statuten und den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck (hiernach als „Das Gesetz" benannt), gegründet.

I. Bezeichnung, Zweck, Sitz, Dauer des Vereins

Art. 1. Bezeichnung. Der Verein trägt die Bezeichnung: „ NEE MERCI A.s.b.l."

Art. 2. Zweck. Der Verein hat das Ziel, jedem, in Luxemburg wohnhaften, die Möglichkeit zu geben, an professionellen Foto Shootings teilzunehmen und somit vor dem Missbrauch von „Drogen, Alkohol, Krankheiten (Aids), Missbrauch von Kindern, ... anhand von Fotopublikationen zu warnen und Aufmerksamkeit zu erzwingen. Der Verein nimmt sich zur Voraussetzung sozialschwachen Kindern, Drogenabhängigen, Missbrauchsoffern in Luxemburg, durch den Druck verschiedener Magazine, die Beteiligung an Ausstellungen. Teilnahme an Info- und Verkaufsveranstaltungen, Drucken von Kalendern und Fotobooks, Bilderbüchern und Flyern, Veranstalten von Events, Mode Défilés und Castings für diese, in Form von Spenden zu helfen.

Art. 3. Sitz. Der Verein hat seinen Sitz in L-4068 Esch-Alzette, 14 Rue Francois Cigrang, Mme Sfrappa Patricia

Der Sitz kann an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden, dies durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates.

Art. 4. Dauer. Der Verein ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Der Verein ist konfessionell und politisch neutral.

II. Soziales Geschäftsjahr

Art. 6. Das soziale Geschäftsjahr stimmt mit dem laufenden Jahr überein. Das Geschäftsjahr erstreckt sich vom 15. Juni bis zum 30. September des darauffolgenden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches sich ab dem Datum der Gründung des Vereins bis zum 30. September 2011 erstreckt.

III. Mitglieder

Art. 7. Aktive Mitglieder. Aktives Mitglied des Vereins kann jede physische Person werden, welche sich mit dem Verein identifiziert, sofern sie speziell die Situation der sozialschwachen Kinder, Drogenabhängigen, und Missbrauchsopfern verbessern wollen, sowie sozialschwache Personen mit Wohnsitz in Luxemburg. Mitglieder sollten das gewisse Auge und die Leidenschaft zum Fotographieren haben. Jede Person die aktives Mitglied des Vereines werden möchte, muss einen Antrag an ein Mitglied des Verwaltungsrates stellen, welche den Antrag prüft und alle notwendigen Informationen einholt um seine Entscheidung zu fällen. Der Verwaltungsrat trifft einen souveräne Entscheidung und ist nicht verpflichtet seine Entscheidung im Falle einer eventuellen Aufnahmeverweigerung zu begründen. Die Bezeichnung „Aktives Mitglied „, unterliegt unter anderem der jährlichen Beitragszahlung. Die Zahl der aktive Mitglieder ist unbegrenzt, darf aber die Anzahl von 3 nicht unterschreiten.

Art. 8. Sympathisierende Mitglieder. Sympathisierendes Mitglied kann jede physische Person werden, welche dem Verein moralische oder materielle Unterstützung zukommen lässt. Sie besitzt kein Stimmrecht bei den Generalversammlungen, und kann nicht dem Verwaltungsrat zugehören.

Art. 9. Austritt. Jedes Mitglied kann aus dem Verein austreten indem es dem Verwaltungsrat seinen Austritt schriftlich mitteilt. Jedes aktive Mitglied, welches seine Beitragsbezahlung, nach 2 maliger Aufforderung, nicht leistet, wird aus dem Verein ausgeschlossen.

Art. 10. Ausschluss. Im Falle des nicht Respektierens der Statuten oder bei festgestellten Gravierendem Fehlverhalten gegenüber dem Verein, kann jedes Mitglied durch 2/3 Mehrheit der Generalversammlung aus dem Verein ausgeschlossen werden.

IV. Generalversammlung

Art. 11. Kompetenzen. Unterliegen ausschliesslich der Kompetenz der Generalversammlung:

- Die Aenderung der Statuten
- Die Nominierung der Absetzung der Verwaltungsmitglieder
- Die jährliche Bewilligung des Budgets und der Konten
- Die Auflösung des Vereins
- Den Ausschluss eines Vereinsmitgliedes

Art. 12. Jährliche Versammlung. Die jährliche Generalversammlung findet vor dem 01. April statt.

Art. 13. Die Tagesordnung der Generalversammlung. Die Tagesordnung der Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat bestimmt. Jeder Vorschlag oder Anfrage eines Mitgliedes muss schriftlich an den Verwaltungsrat eingereicht werden und Dies spätestens 8 Tage vor dem Datum der Generalversammlung und wird in die Tagesordnung eingetragen. Die Tagesordnung muss obligatorischerweise folgende Punkte haben:

- Präsentation der Berichte der Mitglieder des Verwaltungsrates;
- Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates;
- Festsetzung der Beiträge;
- Prüfung und Abstimmung über das Budgetprojekt des laufenden Geschäftsjahres;
- Prüfung der Vorschläge und Anfragen welche ordnungsgemäss eingereicht wurden.

Art. 14. Ausserordentliche Generalversammlung. Falls erforderlich kann der Verwaltungsrat jederzeit eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen, sei es der Beschluss des Präsidenten oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Drittel der Aktiven Mitglieder.

Art. 15. Vorschlag der Generalversammlung. Jeder Vorschlag welcher von einer Anzahl Mitglieder, welche von einem 20tel der letzten jährlichen Mitgliederliste unterschrieben ist, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Art. 16. Beschlüsse ausserhalb der Tagesordnungspunkte. Beschlüsse ausserhalb der Tagesordnungspunkte können nur gefasst werden, wenn eine 2/3 Mehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder dem zustimmt und darüber abstimmt.

Art. 17. Einberufung. Die Einberufung erfolgt schriftlich unter Angabe der Tagesordnung und mindesten 15 Tage vor dem vorgesehenen Datum.

Art. 18. Vollmacht. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Stimmrechtheit der Anwesenden oder durch schriftliche Vollmacht vertretenen Mitgliedern getroffen. Bei der Generalversammlung verfügt jedes anwesende oder durch Vollmacht vertretene Mitglied über eine Stimme. Die Vollmacht kann nur an ein anderes Mitglied gegeben werden und gilt für jeweils eine Generalversammlung. Jedes aktive Mitglied kann Träger einer einzigen Vollmacht sein.

Art. 19. Stimmrecht, ausser bei anderweitigem Beschluss durch diese Statuten oder durch das Gesetz, ist die regelmässig einberufene Generalversammlung stimmberechtigt und dies unabhängig von der Anzahl der anwesenden oder zu vertretenden Mitglieder. Sympathisierende Mitglieder können der Generalversammlung beiwohnen, besitzen aber kein Stimmrecht. Jedoch können sie ihre Anmerkungen vorbringen und Tagesordnungspunkte vorschlagen.

V. Verwaltung

Art. 20. Verwaltungsrat. Der Verein wird durch einen Verwaltungsrat, welcher aus mindestens 3 Mitgliedern besteht, geleitet. Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

- Sfrappa Patricia Présidente
- Scheitler Serge Secrétaire
- Weber Barbe-Marie Caissière

Die Dauer eines Verwaltungsrats-Mandats beträgt 3 Jahre.

Art. 21. Befugnisse des Verwaltungsrates. Die Befugnisse des Verwaltungsrates entsprechen dem Gesetz und den Statuten. Der Verwaltungsrat bestimmt die allgemeine Orientierung des Vereins. Der Verwaltungsrat besitzt die Befugnisse um das kulturelle Ziel zu verfolgen sowie die Aktivitäten zu organisieren und administrative und finanzielle Führung des Vereins zu gewährleisten. Der Verwaltungsrat kann eine interne Regelung ausarbeiten, welche das reibungslose Funktionieren des Vereins bestimmt. Der Verwaltungsrat bestimmt seine Arbeitsweise selbst. Die Alleinige Unterschrift des Präsidenten, oder des Kassenvartes, ist bindend für den Verein. Der Kassenvart ist durch seine alleinige Unterschrift befugt, die Bankkonten des Vereins zu verwalten.

Art. 22. Häufigkeit der Versammlungen. Der Verwaltungsrat versammelt sich jedes Mal wenn es die Interessen des Vereins erfordern. Des weiteren muss eine Versammlung abgehalten werden, wenn eine Anfrage non 2/3 seiner Mitglieder

vorliegt oder auf Anfrage des Präsidenten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mittels Brief oder auf anderem Kommunikationsweg einberufen.

Art. 23. Aufgabenverteilung. Ein Präsident, ein Sekretär, ein Kassenwart gewährleisten ein dauerhaftes Funktionieren des Vereins. Falls erforderlich kann der Verwaltungsrat jede Funktion erschaffen, welche für das reibungslose Arbeiten des Vereins als nötig erachtet wird.

VI. Beiträge und Mitgliederbeiträge

Art. 24. Die Einnahmen des Vereins stammen aus Beiträgen, Spenden, Werbung und Publikationen, Subsiden, Zinsen, Vermächtnissen, Erlösen aus Veranstaltungen welche der Verein organisiert oder welche von Drittpersonen zu seinen Gunsten organisiert werden.

Der jährliche Mitgliedsbeitrag wird periodisch durch die Generalversammlung festgesetzt. Er darf 250 Euro nicht überschreiten.

VII. Aufstellung der Konten

Art. 25. Der Verwaltungsrat erstellt die jährlichen Konten der Einnahmen und Ausgaben des Geschäftsjahres und unterbreitet sie zwecks Abnahme der jährlichen Generalversammlung.

VIII. Aenderung der Statuten

Art. 26. Die Generalversammlung kann nur über die Aenderung der Statuten entscheiden, wenn der Inhalt speziell in der Einberufung definiert ist und wenn auf der Versammlung 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Eine Aenderung erfolgt nur bei 2/3 Stimmenmehrheit. Falls in der ersten Versammlung nicht 2/3 der Mitglieder anwesend sind oder vertreten werden, kann eine zweite Versammlung einberufen werden in der eine Entscheidung getroffen werden kann, unabhängig von der Anzahl der anwesenden Mitglieder, aber in diesem Fall unterliegt die Entscheidung der Bestätigung durch das Zivilgericht.

Art. 27. Hinterlegen der Beschlüsse. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden protokollarisch festgehalten und vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben und in ein Spezialregister im Vereinssitz hinterlegt. Das Protokoll kann von jedem Mitglied oder von Drittpersonen, welche begründetes Interesse haben, eingesehen werden, dies auf schriftlichen Antrag an den Präsidenten. Die Aenderungen der Statuten sowie deren Veröffentlichung erfolgen gemäss den gesetzmässigen Bestimmungen vom 21. April 1928, sowie deren Aenderungen.

IX. Auflösung und Liquidierung

Art. 28. Die Auflösung und Liquidierung des Vereins erfolgen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 29. Im Falle einer Auflösung des Vereins fließt das Vermögen an einen Verein oder Stiftung, welche durch die Generalversammlung bestimmt wird. Der Verein oder die Stiftung muss zu Zweck die Unterstützung Drogenabhängigen und Missbrauchsoffer haben.

X. Abschliessende Bestimmung

Art. 30. Für alle Punkte welche nicht durch diese Statuten geregelt sind, verpflichten sich die Vorstandsmitglieder sich an die gesetzlichen Bestimmungen vom 21. April 1928, sowie deren Abänderungen zu halten.

Esch-Alzette, den 04. Juni 2012.

Sfrappa Patricia / Scheitler Serge / Weber Barbe-Marie.

Référence de publication: 2012064739/138.

(120091297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Mars Propco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.324.

Rectificatif (du dépôt du 29/05/2012 no L120086983)

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5^{eme} étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 2.416 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 620 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 12.148 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 8.990 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;
- 2.538 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;
- 620 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH.

Munsbach, le 6 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012065592/24.

(120092927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Autrepart S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 89.076.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un jugement n° 621/12 rendu en date du 26 avril 2012 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, que le tribunal a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée AUTREPART S.A R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

AUTREPART S.A R.L.

Luc Sales

Liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2012065195/18.

(120092562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Rolleng Coiffure by Julien and Mauriline S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.192.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le 07/06

Sous seing privé à Lamadelaine

Entre les soussignés:

1. Monsieur Tasiaux Julien,

Né le 19 04 1988 à Liège en Belgique demeurant au 8, grand rue L-4874 Lamadelaine

2. Mademoiselle Multari Sandrine (Mauriline),

Né le 20 05 1981 à Abidjan, demeurant au 14, rue George Lefèvre B-6750 Mussy la ville

Il a été constitué en date du 08 06 2012 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

**Titre I^{er} . Rolleng Coiffure by Jcoteulien and Mauriline
8, grand rue L-4874 Lamadelaine
Salon de coiffure**

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est

«Rolleng Coiffure by Julien and Mauriline S.e.n.c.»

La dénomination commerciale est

«Rolleng Coiffure»

Art. 3. Le siège social de la société est établi à 8, Grand rue L-4874 Lamadelaine.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet le commerce, la coiffure et les services s'y rattachant.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ou gérant ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est de 100 € (cent euros), Le nombre de parts sociales est de 10 (dix) et donc 10 € par part. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Tasiaux,	5 parts (50 €)
2) Mademoiselle Multari,	5 parts (50 €)
Total:	10 parts (100€)

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, salariés ou non, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination ou leurs révocation à l'unanimité.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, la signature d'un ou de deux gérants n'est pas suffisante pour lui donner les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances, pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. A moins que celui-ci ai une procuration numérotée et signée de tous les associés, qu'il ne pourra utiliser que dans la mesure du contenu de celle-ci.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas les décisions, se feront à l'unanimité. Dans le cas d'une incapacité à arriver à une décision qui nécessite l'unanimité, une assemblée extraordinaire se tiendra au siège, où sont convoqués tous les associés par recommandé-accusé de réception, pour résoudre les points en questions. L'appel à un modérateur, puis au tribunal de commerce se fera dans la situation où, les associés ne tomberaient pas sur un accord.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée que par signature conjointe des deux associés. Seules, les procurations écrites et numérotées, en autant d'exemplaires que d'associés, figurant au registre de délibérations et signées de tous les associés, permettra à un associé d'agir dans la mesure du contenu de la dite procuration.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale et écrite dans un registre de délibérations. Chacun des associés disposera d'une copie, en plus de l'original conservé dans les locaux de la société. Les assemblées générales se feront aussi souvent que nécessaire, en plus d'une fois par an, en fin début d'année. Qui aura pour raison de faire un point sur la situation de l'entreprise et de prendre les décisions qui s'imposent.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 14. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Sont nommés comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

1. Gérante technique: Mademoiselle Multari Sandrine (Mauriline),

Née le 20 05 1981 à Abidjan, demeurant au 14, rue George Lefèvre B-6750 Mussy la ville

2. Gérant administratif: Monsieur Tasiaux Julien,

Né le 19 04 1988 à Liège en Belgique demeurant au 8, grand rue L-4874 Lamadelaine

07/06/2012.

MULTARI / TASIAUX.

Référence de publication: 2012067238/85.

(120094152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Adjutoris Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.897.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège-social à Luxembourg le 27 mars 2012.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des administrateurs sortants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale ordinaire de 2013, à l'exception de M. Lafond qui ne souhaite pas se représenter et décide de nommer aux fonctions d'administrateur M. Grabowski et M. Pech pour un terme d'un an.

Le Conseil sera donc composé des membres suivants:

- M. Frédéric Otto, président;
- MM. Marc Ambroisien, Marc Grabowski, Rudy Paulet (administrateur-délégué), Claude Pech, Geoffroy Linard de Guertechin, Franck Sarrazin et Pierre-Marie Valenne.

Leur adresse professionnelle est la suivante: 20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

L'Assemblée décide aussi le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'entreprises pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 mars 2012.

Rudy Paulet / Frédéric Otto

Administrateur-Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2012065189/23.

(120092200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Advance Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Eiger Private Investments S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «EIGER PRIVATE INVESTMENTS S.A.», avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 521 le 11 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1780 le 4 août 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 112.429, L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DEWAHA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en «Advance Europe S.A.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

3.- Modification de l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **8.1.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président (le «Président») et peut éventuellement élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, le vice-président et, en son absence, un des administrateurs présents désigné par le conseil à cet effet le remplace.»

4.- Modification de l'article 8.2. des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **8.2.** Le conseil d'administration pourra investir un administrateur désigné par les actionnaires des tâches et des pouvoirs d'Administrateur-Délégué («Administrateur-Délégué») dans les limites des dispositions légales en vigueur.»

5.- Suppression pure et simple de l'article 8.2.4. des statuts et renumérotation des articles suivants.

6.- Modification de l'article 8.3.2. des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **8.3.2.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par tous les administrateurs ayant assisté aux débats. Les copies ou extraits pourront être certifiés conformes par un Administrateur.»

7.- Suppression de l'article 15 des statuts et renumérotation des articles suivants.

8.- Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent étant indiqué sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ainsi que les procurations des actionnaires ici représentés.

Pareillement, les procurations des actionnaires représentés resteront, après avoir été paraphées «ne varietur» par les actionnaires présents, les membres du Bureau et par le notaire instrumentant, au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale change la dénomination de la société en «Advance Europe S.A» et par conséquent modifie l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Advance Europe S.A.»».

Seconde résolution

L'assemblée générale modifie l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 8.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **8.1.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président (le «Président») et peut éventuellement élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, le vice-président et, en son absence, un des administrateurs présents désigné par le conseil à cet effet le remplace.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 8.2. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **8.2.** Le conseil d'administration pourra investir un administrateur désigné par les actionnaires des tâches et des pouvoirs d'Administrateur-Délégué («Administrateur-Délégué») dans les limites des dispositions légales en vigueur.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 8.2.4. des statuts de la société.

Sixième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 8.3.2. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **8.3.2.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par tous les administrateurs ayant assisté aux débats. Les copies ou extraits pourront être certifiés conformes par un Administrateur.»

Septième résolution

L'assemblée générale supprime l'article 15 des statuts et renumérote les articles suivants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à mille cent soixante euros (1.160,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. LAUER, S. DEWAHA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24734. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065406/86.

(120093216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Elly Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 168.304.

L'an deux mille douze, le seize mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELLY GROUP INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168 304, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2012, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Monsieur Thomas DETROYAT, chef d'entreprises, né le 14 mars 1971 à Bourg-de-Péage (France), demeurant à F-69390 CHARLY, 91b allée des chênes,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie GRUNFELDER, employée privée, L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel LEBEAU, directeur, L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 12.000.000,(douze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 12.031.000,- (douze millions trente et un mille euros) par la création et l'émission de 12.000.000,- (douze millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune.

2. Souscription et libération de 12.000.000,- (douze millions) d'actions nouvelles par apport en nature consistant en 9.100.100 actions de la société ELLY GROUP S.A.S.U., évaluées à EUR 12.000.000,- (douze millions d'euros).

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. Que l'actionnaire unique présent ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 12.000.000,- (douze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 12.031.000,- (douze millions trente et un mille euros) par la création et l'émission de 12.000.000,- (douze millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Souscription et libération

L'intégralité des 12.000.000,- (douze millions) d'actions nouvelles sont souscrites comme suit:

Monsieur Thomas DETROYAT, chef d'entreprises, né le 14 mars 1971 à Bourg-de-Péage (France), demeurant à F-69390 CHARLY, 91b allée des chênes, déclare souscrire l'intégralité des actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune,

à un prix total de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) intégralement affecté au capital social de la Société.

Lesdites actions sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en neuf millions cent mille cent (9.100.100,-) actions de ELLY GROUP S.A.S.U., société par action simplifiée unipersonnelle de droit français, au capital de neuf millions cent mille cent euros (EUR 9.100.100,-), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 518 999 024, dont le siège social se trouve au 91B allée des Chênes, F-69390 CHARLY.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit à fait l'objet d'un rapport établi le 16 mai 2012 par Monsieur Robert ZAHLEN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Leudelange, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 12.000.000 nouvelles actions ordinaires de ELLY GROUP INTERNATIONAL S.A. à émettre en contrepartie.»

Monsieur Thomas DETROYAT, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la présente assemblée:

1. il est propriétaire de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni de droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs action(s) lui soient transférées;
3. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les actions sont, à la meilleure connaissance de Monsieur Thomas DETROYAT, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des actions dans ELLY GROUP INTERNATIONAL S.A. sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Une copie de la décision d'agrément de la Société comme actionnaire de ladite société ainsi que du registre des actionnaires de cette société ont été fournies au notaire soussigné et resteront annexées au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, Monsieur Thomas DETROYAT, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).** La Société a un capital social de DOUZE MILLIONS TRENTE ET UN MILLE euros (EUR 12.031.000,-) représenté par DOUZE MILLIONS TRENTE ET UN MILLE (12.031.000,-) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. DETROYAT, C. GRUNFELDER, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2012. LAC/2012/23041. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064860/94.

(120091918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.189.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juni 2012.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2012065121/14.

(120091903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Sjato Gabriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.335.

Le Bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065109/10.

(120092225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Slim-Fit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012065111/11.

(120092314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.559.135,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

EXTRAIT

I/ La société NIH Gamma Holdings LLC, associé de la Société, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5048116, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Elix Holdings, LLC

II/ La société NIH Delta Holdings, LLC, associé de la Société, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5048122, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: American Golf Holdings, LLC

III/ La société NIH Alpha Holdings, LLC, associé de la Société, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5048111, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Strauss Holdings, LLC.

IV/ La société Neuheim Investments Six Holdings, LLC, associé de la Société, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4940813, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Bonmarché Holdings, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012065651/33.

(120092917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Mars Propco 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.511.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.325.

Rectificatif (du dépôt du 29/05/2012 no L120087016)

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5^{eme} étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 43.866 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 11.243 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 220.440 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 163.126 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;

- 46.071 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;

- 11.243 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH.

Munsbach, le 6 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012065593/24.

(120092926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ECP Galaxy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.327.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} juin 2012.

En date du 1^{er} juin 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans et de Richard Brekelmans, en tant que gérants de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Neela Gungapersad, salariée, née le 17 janvier 1972 à Goodlands à L'île Maurice, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Alex Townsend Krueger
- Daren Schneider
- Alex D. Williams

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012065403/30.

(120093054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Event 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 169.153.

—
STATUTS

L'an deux mille, le quinze février.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Yves BATEN, antiquaire, ici représenté par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement a L-1224 Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.
- 2) Madame Axelle HAMENDE, sans état, les deux demeurant à B 1401 Nivelles, 18, rue du Merly, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, préqualifié. en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EVENT 2000 S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation d'antiquités, d'objets de décoration ou détériorés par l'usage ainsi que la création et l'organisation d'événements y relatifs.

Elle peut en outre faite toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixe douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Yves BATEN, préqualifié,	250 parts
- Madame Axelle HAMENDE, préqualifiée,	<u>250 parts</u>
- Total:	500 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scelles, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Yves BATEN, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L 1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Dont acte fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute

Signés: M. VAN HOEK, G. D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2000. vol. 856, Fol. 86, case 4. Reçu cinq mille quarante-trois francs 504.249 à 1% = 5.043.

Le Receveur (signé): RIES.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064871/62.

(120091843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Unaoil Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.404.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

FIRBANK INVESTMENTS LIMITED, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, registered with the Register of Companies of Gibraltar under number 97241,

duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company (société à responsabilité limitée) Unaoil Real Estate Investments S.à r.l., with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), under the number B 118.404, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on the 14th day of June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1906 of the 11th day of October 2006.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the sole manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the same signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FIRBANK INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit de Gibraltar, avec siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar, sous le numéro 97241,

dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée Unaoil Real Estate Investments S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.404, (ci-après dénommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, le 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1906 du 11 octobre 2006.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant unique de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à environ sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster; date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/1365. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065831/100.

(120093433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

Conseil d'administration: Démissions / Nominations

Le Conseil d'administration, en sa séance du 20 avril 2012, a:

- pris acte de la démission de leur mandat d'administrateur de MM. Jan Brackenier, Louis Martens et Pierre De Pauw, avec effet au 20 avril 2012;

- nommé provisoirement en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée qui le nommera définitivement M. Rachid Azoughagh, demeurant 77 rue du Boucle Val Marie à 57100 Thionville (France) pour achever le mandat d'administrateur de M. Jan Brackenier;

- nommé provisoirement en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée qui le nommera définitivement M. Olivier Lamalle, demeurant rue Washington 31/RC00 à 1050 Bruxelles (Belgique) pour achever le mandat d'administrateur de M. Louis Martens;

- décidé de ne pas pourvoir au remplacement de M. Pierre De Pauw.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

R. Azoughagh / Fl. Poncelet

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012065126/22.

(120092402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Solarinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.318.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065113/9.

(120092487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of the Sole Member held in Luxembourg on 24th may 2012

- The sole member accepted the resignation of the following directors with immediate effect:
 - * MARE-LUX S.A., société anonyme, having its registered office at 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 62985,
 - * Mrs Gabriele HIRSCH, having her professional address at 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg,
 - * Mrs Sandrine Jaramillo, having her professional address at 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.
- The sole member accepted the resignation of Mr Alexis De Bernardi, statutory auditor, having his professional address at 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, with immediate effect.
- The sole member appoints as new directors, with immediate effect:
 - * Mrs Corinne Bitterlich, having her professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mr Philippe Stanko, having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mr Vito Marinelli, having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- * Their mandates will lapse at the shareholders' meeting to be held in the year 2015.
- The sole member appoints as new statutory auditor FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, having its registered office at 12, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 42230 with immediate effect. The mandate will lapse at the shareholders' meeting to be held in the year 2015.

Certified copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 24 mai 2012

- L'actionnaire unique accepte la démission avec effet immédiat des administrateurs suivants:
 - * MARE-LUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 62985,
 - * Madame Gabriele HIRSCH, ayant son adresse professionnelle au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg,
 - * Mrs Sandrine Jaramillo, ayant son adresse professionnelle au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.
 - L'actionnaire unique accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Alexis De Bernardi, commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
 - L'actionnaire unique désigne en tant que nouveaux administrateurs avec effet immédiat Ses personnes suivantes:
 - * Mrs Corinne Bitterlich, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mr Philippe Stanko, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
 - * Mr Vito Marinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Ils assumeront ces fonctions jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.
- L'actionnaire unique désigne avec effet immédiat FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, en tant que nouveau commissaire aux comptes, ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42230.

Elle assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012067088/45.

(120094897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065116/9.

(120092481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Studio Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9515 Wiltz, 54, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg E 4.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065122/10.

(120092451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

S.E.P.I. S.A., Sud-Est Patrimoine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 107.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012065123/10.

(120092483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Finest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 juin 2012

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Andrea Castaldo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

M. Emmanuel Briganti, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Alfio Riciputo, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012065432/25.

(120092548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

S.E.P.I. S.A., Sud-Est Patrimoine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 107.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012065124/10.

(120092554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.962.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A.", établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147962 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1870 du 26 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 09.00 heures par Monsieur Stéphane LEIDWANGER, conseiller, demeurant à F-57530 Pange, 14, rue les Côtes.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Heike HEINZ, employée, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur;
2. Modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

C) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 15 mai 2012; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 31.000 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 21.700 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (Première phrase). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 10.15 heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LEIDWANGER, H. HEINZ, D. BOUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064993/56.

(120091792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Assya Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. MZ Finance S.A.).**

Capital social: EUR 3.750.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.499.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 04 mai 2012

1. Renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Philippe Hervé

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe HERVE à compter de la date du 04 mai 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2013.

2. Renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Philippe Van Malder

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Van Malder à compter de la date du 04 mai 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2013.

3. Renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Frédéric Van Swieten

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Van Swieten à compter de la date du 04 mai 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2013.

4. Renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Joël Duysan

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Joël Duysan à compter de la date du 04 mai 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2013.

5. Renouvellement du mandat d'administrateur de madame Sandrine Hourri

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sandrine Hourri à compter de la date du 04 mai 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2013.

6. Renouvellement du mandat d'administrateur de madame Annie Tant

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Annie Tant à compter de la date du 04 mai 2012 jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2013.

Dandois & Meynial.

Référence de publication: 2012066024/29.

(120094183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

S.E.P.I. S.A., Sud-Est Patrimoine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 107.771.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012065125/10.

(120092559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Suite II S.A., Société Anonyme,
(anc. Orocash Capital S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.447.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Martre Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012065127/14.

(120092124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

FR Galaxy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.328.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} juin 2012.

En date du 1^{er} juin 2012 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans et de Richard Brekelmans, en tant que gérants de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Neela Gungapersad, salariée, née le 17 janvier 1972 à Goodlands à L'île Maurice, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Alex Townsend Krueger
- Daren Schneider
- Alex D. Williams

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara
- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012065440/30.

(120093559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 32/2, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 124.513.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 mai 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Philippe LEONET, Administrateur, administrateur de sociétés, Rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey, Belgique;

- Madame Fabienne MARECHAL épouse LERUTH, Administrateur, secrétaire, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Jean-Louis LERUTH, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 30 mai 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Pour INSURANCE MARKET RESEARCH S.A. en abrégé IMR S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012065521/22.

(120093310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Sulinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 75.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065128/9.

(120091897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Sulinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 75.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065129/9.

(120091898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Swedbank Robur International II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swedbank Robur International II

Référence de publication: 2012065130/10.

(120092563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

ALGOA Asbl, Association Luxembourgeoise de Gestion des Oeuvres Audiovisuelles A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg F 3.064.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2012

Les membres de l'association sans but lucratif Association Luxembourgeoise de Gestion des Oeuvres Audiovisuelles A.s.b.l. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2012, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de transférer le siège à l'adresse suivante:

L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle Kehlen

Par conséquent, la première phrase du 2^{ème} alinéa l'article 1^{er} des statuts de l'association est modifié comme suit:

«Le siège social est fixé à L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle Kehlen.»

Pour l'AGICOA (ASSOCIATION DE GESTION INTERNATIONALE COLLECTIVE DES OEUVRES AUDIOVISUELLES), de nationalité suisse et dont le siège social est situé au 1, rue Pestalozzi à CH-1203 Genève, représenté par son Directeur Général, Monsieur Tom DE LANGE, domicilié 340, route des Belhiardes, F-74410 Saint Jorioz (France).

ULPA (UNION LUXEMBOURGEOISE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE), de nationalité luxembourgeoise et dont le siège social est situé au 45, boulevard Pierre Frieden à L-1543 Luxembourg, représentée par son Président, Monsieur Paul Thiltges, domicilié 16, rue d'Olm à L-8392 Nospelt

Nicolas Steil, Mandataire Général de l'AGICOA et Producteur Audiovisuel, de nationalité luxembourgeoise, domicilié 4, rue de la Pétrusse à L-8084 Bertrange

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012065248/26.

(120092930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**L'Aiglon S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Op der Réimerbreck S.à r.l.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 14, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 137.512.

L'an deux mille douze, le quatre avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Erika MUHOVIC, restauratrice, née à Pétange, le 13 janvier 1979, demeurant à L-6990 Rameldange, 34, rue Principale, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Op der Réimerbreck S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137512,

constituée par acte du notaire instrumentant en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1054 du 29 avril 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du :

- 14 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180 du 15 mai 2008, et
 - 17 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1868 du 26 septembre 2009
- et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1260 Luxembourg, 14, rue de Bonnevoie et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en L'Aiglon S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de "L'Aiglon S.à r.l.", (ci-après la "Société").»

Troisième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse de l'associé et gérante Erika MUHOVIC est actuellement : L-6990 Rameldange, 34, rue Principale

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2012. Relation GRE/2012/1268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065671/48.

(120092671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.